

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

A une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis, tenue au lieu, place et heures des séances ordinaires, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, sont présents : son Honneur le maire, monsieur Michel Gagné, madame et messieurs les conseillers : Jocelyne Poitras, Marc Boucher, André O. Robinson, Mario Lévesque et Renaud Robinson, tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Michel Gagné, maire.

Absence motivée : madame Nathalie Laflamme, conseillère au siège # 4

Est également présent: Hilaire Lemieux, gma, Dg et sec.-trésorier

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé par monsieur Marc Boucher et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le secteur 19. Affaires nouvelles demeure ouvert.

ADOPTION DES PROCES VERBAUX

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé par monsieur Renaud Robinson et résolu que les procès verbaux suivants soient adoptés sans modification :

- Séance ordinaire du 3 mai 2010
- Séance extraordinaire du 13 mai 2010
- Séance extraordinaire du 21 mai 2010
- Séance extraordinaire du 27 mai 2010

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis numéros 4788 à 4807 ainsi que les salaires, les cotisations de l'employeur de mai 2010 et les prélèvements automatiques pour une somme de 110 676.13 \$, visant le paiement des dépenses incompressibles en vertu du règlement numéro 208. Cette liste est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 1-5-3 / 02.

RÉSOLUTION NO : 2919-06-2010

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé par monsieur Marc Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement numéro 163) ou autorisées par le conseil; le tout apparaissant sur la liste distincte des comptes à payer au montant de 88 289.42 \$ datée du 7 juin 2010 et présentée à tous les membres présents; cette liste est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 1-5-3 / 02.

RÉSOLUTION NO : 2920-06-2010

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé par madame Jocelyne Poitras et résolu que les dons suivants soient accordés :

Sports et Loisirs Gros-Morne, Fête de la St-Jean	100.00 \$
Club Lions, Fête de la St-Jean	100.00 \$

RÉSOLUTION NO : 2921-06-2010

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Mario Lévesque et résolu que les dons suivants soient accordés :

Chevaliers de Colomb, conseil Mont-Louis, fête des Pères et Mères	2 viniens
Chevaliers de Colomb, conseil Gros-Morne, fête des Pères et Mères	100.\$

RÉSOLUTION NO : 2922-06-2010

Il est proposé par monsieur Marc Boucher, appuyé par monsieur André O. Robinson et résolu que notre municipalité consent à accommoder dans la mesure du possible la corporation des **Fêtes du 150^e de Gros-Morne** pour le soutien technique comprenant le prêt d'équipements, le tout en référence à la correspondance datée du 18 mai 2010.

RÉSOLUTION NO : 2923-06-2010

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Mario Lévesque et résolu que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le passage de la Fondation canadienne ESPOIR JEUNESSE dans le but de sensibiliser et de prévenir la population des problèmes qu'ont les jeunes d'aujourd'hui et des moyens adoptés par la Fondation pour leur venir en aide. La municipalité désire connaître les dates de passage sur le territoire afin d'informer la sûreté du Québec.

RÉSOLUTION NO : 2924-06-2010

Il est proposé par monsieur Mario Lévesque, appuyé par monsieur Marc Boucher et résolu que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte de participer financièrement pour une somme de 1,000.\$ au projet de la MRC de la Haute-Gaspésie qui veut se doter d'un plan de diversification et chacune des municipalités d'un plan de développement, clé en main ; cette somme sera prise à même le budget du Pacte rural 2010.

RÉSOLUTION NO : 2925-06-2010

Mandat pour la Société d'assurance automobile du Québec SAAQ

Il est proposé par monsieur Mario Lévesque, appuyé par monsieur Marc Boucher et résolu que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise les personnes suivantes à effectuer toutes les transactions concernant l'immatriculation des véhicules routiers pour notre entreprise :

Hilaire Lemieux, directeur général et secrétaire-trésorier
Diane Gaumond, adjointe à l'administration

Il est bien entendu que ces personnes autorisées se présenteront avec une pièce d'identité acceptée par la Société.

Le conseil municipal s'engage à informer la Société de tous les changements futurs qui modifieront le contenu de cette procuration.

RÉSOLUTION NO : 2926-06-2010

Il est proposé par monsieur Marc Boucher, appuyé par madame Jocelyne Poitras et résolu que le conseil municipal mandate et désigne monsieur Hilaire Lemieux, directeur général et secrétaire-trésorier pour agir pour et au nom de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis dans la procédure de « **vente pour défaut de paiement de taxes** » qui aura lieu au bureau de la municipalité régionale de comté de la Haute-Gaspésie le jeudi, dixième jour de juin deux mille dix.

RÉSOLUTION NO : 2927-06-2010

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Mario Lévesque et résolu que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis adopte les états financiers déposés par l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis avec un déficit établi à 33 117.\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, ce qui représente une contribution municipale de 3 312.\$

RÉSOLUTION NO : 2928-06-2010

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Marc Boucher et résolu que monsieur le conseiller Renaud Robinson soit nommé comme nouveau représentant municipal au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis pour combler le poste inoccupé suite à la démission de madame Noëlline Tanguay

RÉSOLUTION NO : 2929-06-2010

Il est proposé par monsieur Marc Boucher, appuyé par madame Jocelyne Poitras et résolu que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le plan de subdivision cadastrale numéro B-7406, tel que préparé par monsieur Jean-Paul Lavoie, arpenteur géomètre, concernant la subdivision d'une partie des lots 269-3 et 269-4 de la Seigneurie du Mont-Louis du cadastre de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, propriété de « Maison pour Aînés Mer et Montagnes ».

RÉSOLUTION NO : 2930-06-2010

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé par monsieur Mario Lévesque et résolu que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le plan de subdivision cadastrale numéro B-7404, tel que préparé par monsieur Jean-Paul Lavoie, arpenteur géomètre, concernant la subdivision d'une partie du lot 269-3 de la Seigneurie du Mont-Louis du cadastre de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, propriété de monsieur Réginald Bernatchez.

RÉSOLUTION NO : 2931-06-2010

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Marc Boucher et résolu que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le plan de subdivision cadastrale numéro B-641, tel que préparé par monsieur Christian Litalien, arpenteur géomètre, concernant la subdivision d'une partie des lots 243-1 et 244-1 de la Seigneurie du Mont-Louis du cadastre de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, propriété de monsieur Jocelyn Lemieux.

RÉSOLUTION NO : 2932-06-2010

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, a approuvé en date du 27 mai 2010 le règlement numéro 227 modifiant le règlement numéro 218, pour un emprunt additionnel de 2 840 056. \$, requis dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées dans le secteur de Mont-Louis;

CONSIDÉRANT QUE cette approbation permet à notre municipalité d'emprunter cette somme temporairement sans autre autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur André O. Robinson et résolu unanimement que demande soit faite à la Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes de bien vouloir consentir à la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis un emprunt temporaire supplémentaire sous forme de marge de crédit au montant de 2 840 056.\$ au taux préférentiel en vigueur sur le compte 8167; le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous les documents relatifs au dossier.

RÉSOLUTION NO : 2933-06-2010

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a obtenu une entente verbale avec monsieur James Henry Atkins, président de la Cie « 2843-8059 QUEBEC INC. » pour l'obtention d'une servitude permanente sur partie de lot **CENT TRENTE-TROIS** subdivision **CINQ** (Ptie lot 133-5) de la Seigneurie du Mont-Louis, du cadastre révisé de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, propriété de 2843-8059 Québec Inc. requise pour la démolition du poste de pompage PP-1 dans le cadre du projet de travaux d'assainissement des eaux usées du secteur Mont-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente verbale a été négociée pour une somme nominale de 1,500.\$ pour l'obtention de cette servitude permanente afin d'effectuer les dits travaux de démantèlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur André O. Robinson et résolu :

QUE notre municipalité accepte la proposition au montant de 1,500.\$ pour l'acquisition d'une servitude permanente sur une partie du lot 133-5, propriété de « 2843-8059 Québec inc. », requise dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées pour le secteur Mont-Louis ;

QUE la municipalité s'engage à effectuer les dits travaux selon les règles de l'art et à la satisfaction du propriétaire ;

QUE Me Cécile Lacasse, notaire, est mandatée pour effectuer le contrat de transaction immobilière à intervenir avec le propriétaire ou mandataire et que le maire, ainsi que le directeur général sont autorisés à signer les documents pour et au nom de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

RÉSOLUTION NO : 2934-06-2010

Entente numéro 65-315, avenant numéro 1

Projet : 154-07-2246

CONSIDÉRANT QU' il y avait lieu d'apporter des modifications à l'entente intervenue le 31 juillet 2009 entre le ministère des Transports et la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis concernant la réalisation des travaux d'urbanisation de la 1^{ère} Avenue Est (route 132) ;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente est conforme aux volontés du conseil ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Mario Lévesque, appuyé par monsieur Marc Boucher et résolu

QUE le maire, M. Michel Gagné, ainsi que le directeur général, M. Hilaire Lemieux, sont autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION NO : 2935-06-2010

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté son règlement numéro 218 visant l'exécution de travaux d'interception, de traitement des eaux usées, de voirie et des travaux connexes, lequel règlement a été amendé par le règlement numéro 227 visant à porter le montant de la dépense autorisée de 6 738 512 \$ à 10 139 366,05 \$, en portant du même coup l'emprunt autorisé de 6 504 512 \$ à 9 344 568,05 \$, dans le contexte de l'appropriation d'un montant de 794 798 \$ provenant du transfert de la taxe d'accise pour assumer une partie de la dépense autorisée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à la demande des autorités du MAMROT, de préciser le règlement numéro 218 tel qu'amendé par le règlement 227, pour approprier spécifiquement à l'article 8 du règlement numéro 218, les subventions confirmées;

CONSIDÉRANT qu'un tel amendement peut être effectué par résolution, suivant l'article 1076 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

MADAME JOCELYNE POITRAS

APPUYÉ PAR :

MONSIEUR ANDRÉ O. ROBINSON

Et résolu :

Que l'article 8 du règlement numéro 218 tel que déjà amendé est remplacé pour se lire comme suit :

8. AFFECTATION DES CONTRIBUTIONS ET/OU SUBVENTIONS

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement. En outre, le conseil approprie à la réduction de l'emprunt la confirmation d'aide financière reçue de monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en date du 26 mai 2010, pour un montant d'aide financière de 7 535 364 \$ (Annexe A) et une confirmation d'aide financière reçue de M. Normand MacMillan, ministre délégué aux Transports, en date du 27 mai 2010, pour un montant de 1 280 000 \$ (Annexe B).

QUE la présente résolution soit transmise au MAMROT, à titre d'information conformément à l'article 1076 du Code municipal.

RÉSOLUTION NO : 2936-06-2010

Il est proposé par monsieur Mario Lévesque, appuyé par monsieur Marc Boucher et résolu que madame la conseillère Jocelyne Poitras est mandatée pour représenter la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis à l'assemblée générale annuelle des membres du Centre d'action bénévole des Chic-Chocs qui aura lieu le 18 juin 2010 à Sainte-Anne-des-Monts.

En cas d'absence sur le territoire de la personne ci-haut mentionnée, les personnes suivantes sont désignées comme substituts :

Monsieur le conseiller André O. Robinson ou
Madame la conseillère Nathalie Laflamme

RÉSOLUTION NO : 2937-06-2010

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé par monsieur Mario Lévesque et résolu qu'une contribution de 500.\$ soit octroyée à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine pour défrayer une partie de l'achat de buts de soccer pour le terrain de jeux de Mont-Louis ; cette somme est puisée à même le budget de fonctionnement 2010 des loisirs sous la cote 02-70130- 529.

LEVÉE DE LA SÉANCE

A 21.52 heures, sur proposition de monsieur André O. Robinson, la séance est levée.

Je, Michel Gagné, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal .

Michel Gagné, maire

Hilaire Lemieux, directeur général et sec.-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE 16 JUIN
2010 À LA SALLE DU CONSEIL SUR LE PROJET DE REGLEMENT
SUIVANT :**

Règlement n° 226 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage n° 180 et ses amendements pour préciser les conditions applicables pour les chemins d'accès aux éoliennes sur le territoire sous juridiction de la Municipalité.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Suite à la consultation publique, le Conseil pourra adopter le règlement avec ou sans modification.

Aucune personne ne s'est présentée à cette assemblée.

Hilaire Lemieux, Directeur général et sec.-trésorier

**PROCES VERBAL DE LA PROCÉDURE D'OUVERTURE DES
SOUSSIONS-ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE
RÉFÉRENCE : 412532- 17 JUIN 2010 À 14.05 HEURES**

Étaient présents : Michel Gagné, maire
 Hilaire Lemieux, directeur général
 Jasmin Roy, directeur incendie et préventionniste MRC

Deux (2) entrepreneurs ont présenté une soumission dans le délai requis suite à l'appel d'offres publié le 31 mai 2010 par système électronique, ainsi que dans le journal Constructo, tel que prescrit à l'article 935 et suivants du Code municipal du Québec.

Le soumissions de lisent comme suit :

MAXI METAL INC.	259 249.00 \$
ÉQUIPEMENTS D'INCENDIE LEVASSEUR INC.	259 208.00 \$
	(taxes en sus)

Hilaire Lemieux, directeur général et sec.-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 29 JUIN 2010

Sont présents : son Honneur le maire, monsieur Michel Gagné, madame et messieurs les conseillers : Nathalie Laflamme, André O. Robinson, Marc Boucher, Mario Lévesque et Renaud Robinson, sous la présidence de monsieur Michel Gagné, maire.

Est également présent : Hilaire Lemieux, Dg et secrétaire-trésorier
Est absente : madame Jocelyne Poitras, conseillère au siège # 3

Tous les membres du conseil ont été convoqués conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO : 2938-06-2010

Il est proposé par monsieur Marc Boucher, appuyé par madame Nathalie Laflamme et résolu qu'un avis juridique soit demandé à l'avocat Jean-François Roy de Sainte-Anne-des-Monts dans le dossier de la demande de M. Yvan Gaudin de Ste-Anne-des-Monts en COUR DU QUÉBEC, Chambre civile, division des petites créances, concernant une réclamation de 5,050.51 \$ pour la mise en scène d'un spectacle dramatique « De la petite histoire des Mont-Louis » dans le cadre des fêtes du 125^e anniversaire de la municipalité qui ont eu lieu en 2009.

RÉSOLUTION NO : 2939-06-2010

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé par monsieur Mario Lévesque et résolu que notre municipalité accepte la proposition d'honoraires au montant de 18 000. \$ de la firme DESSEAU PROGEST de Gaspé pour la fourniture de services professionnels, tels que les relevés, estimation des travaux et l'élaboration de plans et devis pour soumission en structure, mécanique et électrique pour les volets 1 et 2 du garage municipal et l'agrandissement de la caserne incendie comprenant également un bloc sanitaire ainsi qu'un poste d'accueil touristique en relation avec la rénovation de l'Édifice municipal ; le tout conformément à la correspondance de M. André Fortin, ing. et directeur de service de la firme DESSEAU PROGEST, datée du 18 juin 2010.

Cette somme sera puisée à même le crédit attribué par Hydro-Québec dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée (PMVI) pour le passage de ligne Gémon-Mont-Louis-Gros-Morne.

RÉSOLUTION NO : 2940-06-2010

Il est proposé par monsieur Marc Boucher, appuyé par monsieur Renaud Robinson et résolu que notre municipalité accepte la proposition d'honoraires de la firme « Alain Côté Consultant Inc. » au montant de 1 500.00 \$ (taxes en sus) pour procéder à l'analyse des soumissions déposées le 17 juin 2010 dans le cadre du projet d'acquisition d'un camion autopompe.

LEVÉE DE LA SÉANCE

A 20.20 heures, sur proposition de monsieur André O. Robinson, la séance est levée.

Je, Michel Gagné, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal .

Michel Gagné, maire

Hilaire Lemieux, directeur général et sec.-trésorier